

AR Prefecture

046-254601313-20230320-CS20032023\_009-DE  
Reçu le 27/03/2023

SYNDICAT MIXTE  
LIMARGUE-SÉGALA  
DORDOGNE-TOLERME-LOT-CÉLÉ

## DÉPARTEMENT DU LOT

### Extrait du registre des délibérations du comité syndical du SYNDICAT MIXTE DU LIMARGUE ET SÉGALA

L'an deux mille vingt-trois, le vingt mars, à dix-sept heures trente minutes, le comité syndical, sur convocation qui leur a été adressé en date du 13 mars 2023, s'est réuni à la salle des fêtes de Lacapelle-Marival, sous la présidence de M Gilles PLEIMPONT, Président.

#### Délibération n° 2023-009

<u>Membres en exercice</u>	71
<u>Membres présents</u>	42
<u>Membres absents et excusés</u>	29

Membres présents : MMES Ayrolles Amélie (suppléante et remplace M Larribe Roger, titulaire), Bataille Laurence, Carsac Lucette, Janicot Christiane, Le Gras-Coquentin Colette, Mounal Maryvonne, Rauffet Sylvie, Vidal Corinne, Vinel Marie-Claude, MM Balbarie Robert (suppléant et remplace M Andurand Jacques, titulaire), Bayle Patrick, Béco Antoine, Canal Serge, Daynac Denis, Delprat Laurent, Laborie Jean-Claude, Lacombe Jean-Claude, Lagarrigue Jean-Claude, Larigaldie Jacques, Larraufie Christian, Laviollette Christian, Leprettre Stéphane, Lewicki Pascal (suppléant et remplace M Montillet Claude, titulaire), Magal Jonhny, Mathicu Marc, Mazarguil Michel, Moulènes Serge, Neveux Jean-Michel, Pleimpont Gilles, Roussiès Christian, Serrau Martial, Simon Marc, Soret Pierre, Soussirat Fabien, Tapie Fernand, Thers Francis, Thoumieux Yves, Valette Hervé, Vermande Marc (suppléant et remplace M Laporte Jean, titulaire), Virole Jacques, Vistour Didier, Weber Michel

Membres absents et membres excusés : MMES Bennet Mireille (excusée et **pouvoir à M Lagarrigue Jean-Claude**), Bessède Claudine (absente), Roussilhe Magalie (absente), MM Andrieu Daniel (excusé et **pouvoir à M Lacombe Jean-Claude**), Andrezejwski André (excusé et **pouvoir à M Béco Antoine**), Bier Eric (absent), Bouissou Didier (excusé), Boussac Thierry (absent), Calmon Patrick (absent), Cassan Patrick (absent), Farrugia Thierry (absent), Four Jean-Marc (absent), Gayral Damien (absent), Gillet François (absent), Goudounesque André (absent), Hammerschmidt Harry (excusé), Lacaze Adrien (absent), Lacroix Jean-Marc (excusé), Laville Benoît (absent), Merlo Frédéric (absent), Pinquié Jean-Jacques (absent), Pipart Eric (excusé), Poujade Dominique (absent), Riffié Jean-François (excusé et **pouvoir à Mme Rauffet Sylvie**), Rochette Philippe (absent), Scres Stéphane (absent), Sylvestre Michel (excusé), Teulet Sébastien (absent), Vermeil Rémi (absent)

Nombre de votants 46

#### Objet de la délibération

#### Projet de sécurisation en eau potable du secteur de Gréalou

Monsieur le Président informe le comité syndical que le Syndicat Mixte du Limargue et Ségala (SMLS) souhaite sécuriser l'apport en eau potable du secteur de Gréalou en le rattachant à la production de la station de Gintrac. Il rappelle que l'ancien SLAEP des Causses de Gréalou a rejoint le SMLS en 2021 et

**AR Prefecture**

046-254601313-20230320-CS20032023\_009-DE  
Reçu le 27/03/2023

l'ancien SIAEP Vallée du Célé en 2020. C'est par une interconnexion avec ce secteur que la sécurisation du secteur de Gréalou peut se faire : entre le réservoir de Pech Favard (Vallée du Célé) et celui du Bourg (Gréalou).

L'objectif de cette opération est de construire une interconnexion entre les secteurs de la Vallée du Célé et de Gréalou du SMLS alimentée par la station de production de Gintrac et en améliorant les pressions sur le secteur de Carayac.

Ce réseau, entre les réservoirs de Pech Favard (Vallée du Célé) et du Bourg (Gréalou), se décompose en 4 tronçons sectionnables par des vannes. Ce projet inclut en tranche optionnelle n° 1 le renforcement du réseau de Gréalou vers Védrunes et en tranche optionnelle n° 2 la défense incendie du secteur. Le SMLS n'ayant pas la compétence incendie, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de la mairie de Gréalou vers le SMLS sera mise en place et signée entre les 2 parties. Le SMLS facturera à la mairie de Gréalou les travaux de défense incendie en TTC.

Le coût global de l'opération a été estimé à **1 292 198.58 € HT** (honoraires, divers et imprévus inclus).

Le Président invite le comité syndical à délibérer pour approuver le projet de sécurisation en eau potable du secteur de Gréalou et de l'autoriser à signer tous les documents s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le comité syndical (voix pour : 46) :

- Valide le projet de sécurisation en eau potable du secteur de Gréalou dont le montant a été estimé à 1 292 198.58 € HT,
- D'autoriser le Président à signer tous les documents s'y rapportant,
- D'autoriser le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la mairie de Gréalou et le SMLS,
- D'autoriser le Président à lancer la procédure de passation du marché de travaux,
- D'autoriser le Président à signer le marché, à intervenir avec l'entreprise retenue et toutes les pièces s'y rapportant,
- De donner tout pouvoir au Président pour effectuer les démarches nécessaires à la bonne exécution de cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.



Le Président,  
Gilles PLEIMPONT.

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa publication à la date figurant sur l'accusé de réception.

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Président par courrier (adresse : ZA Despeyroux 46120 Lacapelle-Marival). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).